

Le français langue étrangère, le français langue seconde et le français langue de scolarisation :

### Définitions et problématique

Les textes (BO 2002) précisent que :

« L'objectif essentiel est la maîtrise du français envisagé comme langue de scolarisation. A ce titre, les finalités ordinairement retenues dans les démarches d'apprentissage du français langue étrangère ne sont pas forcément celles qui doivent l'être ici, même si un certain nombre de **techniques d'apprentissage peuvent être utilement transposées**. Pour cela on adoptera l'approche développée dans la méthodologie du français langue seconde. »

Trois concepts sont ainsi évoqués, celui de « français langue seconde », de « français langue étrangère » et de « français langue de scolarisation ». Comment mieux comprendre les enjeux ?

#### **La définition d'une langue étrangère est la suivante :**

« Une langue étrangère est une langue non maternelle, que l'on acquiert en second, dans un pays où elle n'est ni langue officielle, ni langue nationale. Elle n'est donc pas utilisée en concurrence avec la langue maternelle pour les échanges courants. »

Le résultat est que, sorti d'un cours de langue étrangère, l'élève n'a aucun besoin de la réemployer immédiatement, ni pour se repérer dans la rue, ni pour comprendre une personne qui s'adresse à lui, ni pour demander ce dont il a besoin.

La situation est tout à fait différente pour les élèves nouvellement arrivés en France. L'objectif est de leur faire acquérir au plus vite la langue de scolarisation dont la définition est la suivante :

« La langue de scolarisation est une langue apprise à l'école, souvent seulement par l'école, et qui sert à l'enseignement et à l'apprentissage dans tous les domaines scolaires. »

Cet apprentissage est commun aux élèves français et aux élèves nouvellement arrivés. Seulement, les élèves français vont y accéder graduellement, au cours de leur scolarité. Il s'agit d'un apprentissage progressif, qui s'étend tout au long du cursus scolaire.

En CLIN, il va donc s'agir de trouver des modalités particulières pour aider les élèves à accéder au plus vite à ce français de scolarisation dont ils vont avoir un besoin immédiat.

C'est là qu'intervient la notion de français langue seconde dont voici la définition :

« **La langue seconde** est une langue non maternelle, acquise en second de manière naturelle (dans le milieu social), ou institutionnelle (à l'école), et qui a un statut dans le pays considéré (langue officielle ou nationale par exemple), ainsi qu'un certain degré de pratique dans les échanges sociaux. »

*Ces divers domaines d'apprentissage (Français langue étrangère/ Français langue seconde/ français langue de scolarisation) soulèvent des questions didactiques et méthodologiques :*

#### **1) D'un point de vue didactique :**

*Le français langue étrangère constitue une discipline à part entière, avec des objectifs et des méthodes qui lui sont propres. Il n'a à priori pas de lien avec d'autres disciplines scolaires.*

*En revanche, le français langue seconde ne constitue pas une discipline à part entière parce qu'il est totalement lié au français tel qu'il est défini dans les programmes officiels.*

*Le français langue seconde n'est donc pas une discipline, mais un domaine pédagogique de transition qui se situe entre la langue première de scolarisation des élèves et le français tel qu'il est enseigné et pratiqué à l'école.*

*A ce titre, le français langue seconde est une modalité d'accès au français langue de scolarisation. Normalement, il est même voué à disparaître dès que l'élève a acquis le niveau de compétence suffisant pour suivre une scolarité normale dans une classe dite banale.*

## 2) D'un point de vue méthodologique, en français langue seconde :

*Il s'agira d'employer à la fois des méthodes de français langue étrangère pour aider l'élève à communiquer et acquérir les premières bases lexicales et syntaxiques, mais il s'agira également de lui apprendre à communiquer dans le cadre scolaire et à employer les outils utilisés dans les classes, par tous les élèves.*

*L'enseignant devra suivre les programmes officiels qui concernent notamment la maîtrise du langage et de la langue française, mais également initier ces élèves à la langue des disciplines scolaires (syntaxe et lexique) tout en les amenant à employer les outils et les supports (albums, manuels scolaires, cartes, planisphères, schémas, dictionnaires, fiches, listes, tableaux à double entrée...) couramment utilisés en classe.*

*Toute la difficulté en français langue seconde va donc consister à trouver un équilibre entre une pédagogie qui va, dans les premiers temps, beaucoup emprunter aux méthodes mises au point dans le cadre du français langue étrangère et une pédagogie qui doit tendre vers des apprentissages beaucoup plus complexes qui permettent d'assurer la mise en place de comportements langagiers plus élaborés.*

*Dans cette perspective, en français langue seconde, les élèves sont confrontés à un double apprentissage :*

- ***Le premier est l'apprentissage du français comme langue de communication avec leur environnement.***
- ***Le second est l'apprentissage du français comme langue de scolarisation.***

*L'élève nouvellement arrivé va donc devoir acquérir des compétences de communication très spécialisées qui lui permettront de suivre et de comprendre aussi bien un copain qui leur parle dans la cour de l'école, qu'un enseignant qui donne un cours de mathématiques, présente une séance d'histoire ou propose l'analyse d'un texte littéraire.*

### FLE :

Compétences communicatives = apprendre à communiquer avec son environnement immédiat en situation de vie courante

- méthodes et objectifs spécifiques = discipline à part entière = pas de lien avec les autres disciplines
- Emploi « différé » = pas d'urgence apprendre à parler à...

### FLS :

Compétences communicatives spécialisées répondant aux exigences scolaires

FLS : lié au français tel qu'il est défini dans les IO Donc : Lien avec les autres disciplines, pas de méthode propre

Méthodes et contenus : emprunte au FLE, mais obéit aux objectifs scolaires/ Nécessité de suivre les programmes officiels

Modalité d'accès au FL de scolarisation, voué à disparaître dès que le FL de scolarisation est acquis

Domaine de transition entre la langue première (de scolarisation) et le français de scolarisation

-emploi immédiat notamment dans le cadre scolaire mais également dans la vie courante

### FLSco :

Actes de communication scolaire = langue des apprentissages / langue des disciplines

Français de l'école, pour l'école : permet d'accéder aux apprentissages dans tous les domaines scolaires :

Apprendre à parler de...

### Quelques définitions :

Qu'est-ce que ... ?

**La langue maternelle** : la langue acquise dès le berceau, par interaction avec le milieu familial, et notamment la mère. Equivalents usités : langue d'origine, langue première. Exemples : le français appris dans une famille francophone en France, en Belgique wallonne, au Québec, en Afrique francophone chez une petite partie de la population.

**La langue nationale** : statut donné par l'Etat à une ou plusieurs langues.

Exemples : en France, le français est la seule langue nationale. Au Mali, il y a dix langues nationales, outre le français

qui y est langue officielle, mais langue étrangère pour la majorité. NB : On reconnaît en France l'existence de langues régionales, telles que le basque, le breton, l'occitan, le catalan.

**La langue étrangère** : une langue non maternelle, acquise en second, en dehors de son aire d'usage habituelle (W. Klein) et qui n'est pas utilisée en concurrence avec la langue maternelle pour les échanges courants, sauf chez certains locuteurs d'Afrique francophone. Exemples : le français enseigné et appris à l'école dans les pays étrangers non francophones (Allemagne, Japon, USA.) ; ou encore les langues vivantes étrangères enseignées en France (anglais, espagnol, allemand ..... ).

**La langue seconde** : une langue non maternelle, acquise en second de manière naturelle (dans le milieu social), ou institutionnelle (à l'école), et qui a un statut dans le pays considéré (langue officielle ou nationale par exemple), ainsi qu'un certain degré de pratique dans les échanges sociaux.

Exemples : le français dans les pays d'Afrique francophone comme le Sénégal, le Mali, ou des pays comme Haïti ; également pour certaines populations des DOM-TOM et pour les immigrants en France.

**La langue de scolarisation** : une langue apprise à l'école, souvent seulement par l'école, et qui sert à l'enseignement et à l'apprentissage dans tous les domaines scolaires.

Exemples : le français à l'école française en métropole, dans les DOM-TOM.

**Attention !**

Une langue seconde n'est pas forcément langue de scolarisation : beaucoup d'enfants, en Afrique ou ailleurs, apprennent très tôt dans leur milieu social une ou plusieurs langues secondes, et ces langues ne sont pas celles de l'école. A l'inverse, une langue de scolarisation n'est pas forcément une langue seconde : le français est langue de scolarisation pour tous les élèves du territoire français, et langue seconde pour seulement une partie, les autres l'ayant pour langue maternelle.

Un élève dont la langue maternelle n'est pas le français et qui est scolarisé en France doit donc apprendre le français comme langue seconde (non maternelle) et comme langue de scolarisation.

(D'après un document de travail de M. Verdelhan, auteur de l'ouvrage « *le français langue de scolarisation* », PUG)

Pour les élèves nouvellement arrivés en France, le français langue seconde peut être considérée comme une « modalité d'accès » au français langue de scolarisation.

(in *le français langue seconde*, CNDP)

Sources : *Le français langue de scolarisation*, M. Verdelhan, PUF, 2002 *Le français langue seconde, collège, repères*, CNDP, 2000